Distr.
GÉNÉRALE

CES/SEM.50/5
15 avril 2003

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

**COMMISSION DE STATISTIQUE et
COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE**

**OFFICE STATISTIQUE DES
COMMUNAUTÉS EUROPÉENNES
(EUROSTAT)**

**CONFÉRENCE DES STATISTICIENS
EUROPÉENS**

**Séminaire commun CEE/Eurostat sur les registres des activités industrielles et commerciales
(Luxembourg, 25 et 26 juin 2003)**

LE REGISTRE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES DU CENSUS BUREAU: PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES ET ORIENTATIONS FUTURES

Communication sollicitée, émanant du Census Bureau des États-Unis[*]

I. INTRODUCTION

1. Le Census Bureau (Bureau du recensement) est en train de mettre au point un nouveau Registre des activités industrielles et commerciales, qui sera totalement opérationnel pour l'été 2003. Ce nouveau Registre présente plusieurs avantages par rapport à son prédécesseur, mais en reprend un grand nombre de concepts.

2. La présente communication décrit le Registre des activités industrielles et commerciales du Census Bureau, connu précédemment sous le nom de Standard Statistical Establishment List (SSEL). La première partie donne une vue d'ensemble du Registre et explicite des rubriques telles que raison d'être, domaine d'application, unités statistiques, contenu et sources de données. La partie suivante met en relief et analyse les particularités et avantages du nouveau Registre et du nouveau cadre informatique, et la dernière partie expose brièvement les orientations pour l'avenir.

[*] Établie par Thomas L. Mesenbourg, Edward Walker et Paul Hanczaryk, Bureau of the Census des États-Unis.

II. VUE D'ENSEMBLE DU REGISTRE

3. Le Registre est le principal répertoire des entreprises du Census Bureau qui l'a constitué et le tient à jour en permanence. Il contient des informations économiques de base sur plus de 7 millions d'entreprises qui emploient du personnel et plus de 16,5 millions d'entreprises sans salarié, c'est-à-dire d'entreprises dans lesquelles le propriétaire/exploitant est le seul à percevoir une rémunération. Il s'étend à l'ensemble de l'activité économique, abstraction faite de celle des ménages privés. S'agissant de l'agriculture et des administrations publiques, il contient des informations sur les entités juridiques mais aucune en rapport avec les établissements individuels ou les emplacements.

Raison d'être

4. Le Registre sert de principale base de sondage pour le recensement économique quinquennal ainsi que pour la plupart des enquêtes économiques actuelles. À ce titre, il détermine l'ensemble des unités statistiques représentant la population cible définie en fonction de la période de référence, de l'unité statistique, des codes de la branche d'activité, des codes géographiques, de la taille de l'entreprise, etc. Il remplit en second lieu les fonctions suivantes:

- Il centralise et stocke les informations administratives fournies par l'Internal Revenue Service (IRS − administration fiscale) et d'autres organismes, concernant aussi bien les entreprises qui sont des employeurs que les entreprises sans salarié;

- Il facilite les opérations de rassemblement et de traitement, y compris le traitement des modules qui tiennent à jour l'organigramme de toutes les entreprises et les liens qu'elles ont établis, actualise les codes par branche d'activité et les codes géographiques, assure le suivi des données recueillies, etc.;

- Il fournit les données utilisées pour les premières quantifications de l'emploi et de la masse salariale, résumées par branche d'activité et zone géographique dans les séries statistiques que sont les County Business Patterns et les ZIP Code Business Patterns;

- Il constitue une source d'information pour les chercheurs qui doivent effectuer des études spéciales;

- Il sert de base pour des études longitudinales qui permettent de localiser les unités au fil des réorganisations ou des changements de propriétaire.

5. Le Registre offre un cadre méthodologique cohérent; une couverture exhaustive, exempte de chevauchements et actualisée; des classifications méthodiques par branche d'activité, par zone géographique et par taille; des informations exactes sur les personnes à qui s'adresser et une aide efficace pour le rassemblement et le traitement des données.

Sources des données du Registre

6. Le Registre contient des informations recueillies au moyen de collectes directes ainsi que des données administratives obtenues auprès d'autres organismes.

7. Tous les cinq ans, le Census Bureau réalise un recensement des activités économiques en réunissant des données pour les années de référence se terminant par un «2» et par un «7». En décembre 2002, il a envoyé un formulaire de recensement à 5 millions d'entreprises employant du personnel rémunéré. Environ 1,5 million d'entreprises comprenant un seul établissement a reçu un formulaire abrégé, et deux autres millions d'entreprises de ce type ont reçu l'un des formulaires de recensement économique destinés aux entreprises de 500 salariés ou plus. Toutes les entreprises qui possèdent et exploitent plusieurs établissements ont reçu par la poste un formulaire pour chacun d'eux. Quelque 180 000 entreprises qui possèdent et exploitent près de 1,6 million d'établissements différents ont ainsi reçu un formulaire pour chacun. Les autres petites entreprises à un seul établissement, qui sont au nombre de 1,5 à 2 millions, n'ont pas reçu de formulaire: dans leur cas, le Census Bureau a utilisé les données fiscales au lieu de procéder par questionnaire. En résumé, le Recensement des activités économiques fournit des informations détaillées sur la moitié environ de tous les établissements qui emploient du personnel rémunéré, mais ces établissements, si l'on se base sur leurs encaissements, contribuent pour plus de 85 % à toute l'activité économique. Ce Recensement est aussi particulièrement utile pour actualiser et tenir à jour les organigrammes des entreprises; il fournit des informations récentes sur toutes les entreprises à plusieurs établissements et identifient les entreprises à établissement unique qui sont passées dans la catégorie des entreprises à plusieurs établissements depuis le précédent recensement économique.

8. Entre les recensements, la Company Organization Survey (COS) est le principal instrument utilisé pour tenir à jour l'organigramme des grandes entreprises comprenant plusieurs établissements. Le Census Bureau procède chaque année à une enquête auprès d'environ 50 000 des plus importantes de ces entreprises ainsi qu'auprès de quelque 5 000 autres entreprises dont les registres du personnel ou les relevés de la masse salariale ont fait apparaître des changements notables par rapport à l'année précédente. La COS s'appuie sur une liste établie au préalable de tous les établissements appartenant à l'entreprise et accompagnés de leur code d'identification, nom et adresse et code attribué à la branche d'activité dans le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Pour chaque établissement, les entreprises fournissent les chiffres de l'emploi et de la masse salariale pour la période de paie comprenant le 12 mars ainsi que ceux de la masse salariale sur l'année. Il est demandé aux entreprises de rendre compte de l'état de fonctionnement de chaque établissement, d'indiquer toute création d'établissement, ainsi que les fermetures, cessions ou acquisitions. Dans le cas d'une cession ou d'une acquisition, il est demandé à l'entreprise d'indiquer le nom et l'adresse de la ou des sociétés parties prenantes. Les chiffres de l'emploi et de la masse salariale de chaque établissement sont reportés dans le Registre. Les enquêtes économiques mensuelles, trimestrielles et annuelles du Census Bureau constituent une autre source d'informations sur les changements intervenus dans la structure des entreprises.

9. Pendant les années intercensitaires, les fichiers administratifs et la COS sont les principales sources de données qui alimentent le Registre. Le Census Bureau fait largement appel aux fichiers administratifs de l'Internal Revenue Service (IRS − Direction générale des impôts), de la Social Security Administration (SSA − Administration de la sécurité sociale) et du Bureau of Labor Statistics (BLS − Bureau des statistiques sur l'emploi). Les renseignements communiqués par l'IRS, en particulier, fournissent les chiffres de l'emploi et de la masse salariale pour le premier trimestre, de la masse salariale annuelle et des encaissements pour les millions d'entreprises à établissement unique répertoriées dans le Registre ainsi que

les informations correspondantes pour les entités juridiques associées à toutes les entreprises comptant plusieurs établissements. Ces données offrent une alternative efficace et peu coûteuse à l'envoi direct par la poste de questionnaires aux petites entreprises.

10. La couverture et la qualité des chiffres de l'IRS sont telles qu'il serait difficile et trop coûteux de chercher à obtenir le même type d'informations par d'autres voies. De plus, les chiffres de l'IRS sont très utiles pour contrôler et préciser les rapports des grandes entreprises. L'emploi des renseignements administratifs afférents aux entreprises améliore l'utilité et la qualité des données du Registre tout en abaissant le coût des opérations.

Informations figurant dans le Registre

11. Pour chaque unité constitutive d'une entreprise, le Registre contient les informations les plus récentes ci-après:

- Le numéro d'identification dans le Registre – ce numéro, assigné de façon aléatoire et propre à l'établissement, est également utilisé aux fins du recensement économique. Le Registre contient aussi des liens avec les numéros d'identification de l'entreprise et de l'employeur, ainsi que d'autres numéros utilisés pour les enquêtes en cours;

- Le numéro d'identification d'employeur (EIN) – Il s'agit d'un numéro assigné par l'IRS; aux fins du recensement, il est rattaché à l'entreprise mère et à ses établissements affiliés;

- Le nom principal de l'entreprise, c'est-à-dire sa raison sociale;

- Le nom commercial de l'entreprise;

- Le nom de la personne à contacter en premier lieu;

- L'adresse postale – avec indication de la rue, de l'agglomération, de l'État et du code postal à neuf chiffres;

- L'adresse matérielle – avec indication, comme pour l'adresse postale ci-dessus, de la rue, de l'agglomération, de l'État et du code postal à neuf chiffres;

- Le code géographique – Les systèmes automatisés de codage géographique classent chaque établissement en fonction de son adresse matérielle d'après:

  - L'État;

  - Le comté;

  - L'agglomération;

- Le code du Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN). Le code que le Registre utilise actuellement s'appuie sur le SCIAN de 1997. Il se compose de huit chiffres: les cinq premiers, qui correspondent au code

assigné à la branche d'activité dans le SCIAN, sont suivis d'un chiffre correspondant à la branche d'activité aux États-Unis et de deux chiffres assignés au secteur par le Census Bureau. De plus, le Registre comprend des codes par type d'opération, qui établissent une distinction entre différentes catégories de commerce de gros et entre divers types d'activités auxiliaires (ou d'appui);

- Le code du statut juridique de l'organisation – Chaque unité statistique est classée comme société de capitaux, société de personnes, entreprise individuelle, coopérative, entreprise d'État ou contrôlée par l'État, etc. (par exemple fiducie, société immobilière, fondation, etc.);

- L'assujettissement ou le non-assujettissement à l'impôt;

- L'emploi au premier trimestre – Déterminé par la période de paie qui englobe le 12 mars;

- La masse salariale au premier trimestre – Comprend les salaires, traitements, bonus, commissions, options validées de souscription, prestations diverses imposables et autres indemnités versées aux salariés;

- La masse salariale annuelle – Elle correspond, pour les entreprises à un seul établissement, à la somme des masses salariales des quatre trimestres et, pour les entreprises à plusieurs établissements, à la masse salariale annuelle indiquée par les enquêtés;

- La valeur des ventes et encaissements, ou du chiffre d'affaires, déclarée à l'IRS − Sa composition varie selon la déclaration de revenus de l'entreprise/organisation;

- Les actifs;

- Le revenu des placements, les loyers bruts, l'EIN de la société mère, la situation au regard de l'activité, les codes à utiliser pour la déclaration, etc.

Définitions de l'unité statistique

12. Le Registre distingue explicitement trois catégories essentielles d'unités statistiques – l'établissement, l'employeur et l'entreprise. Il comporte également un lien avec une quatrième catégorie, l'unité déclarante alternative (Alternative Reporting Unit – ARU). Chaque catégorie d'unité est définie ci-après.

13. **Établissement** – Un établissement est une unité économique, généralement située en un lieu unique, qui se livre à des activités commerciales ou de services, ou encore à des opérations industrielles. Il peut s'agir d'une mine, d'une usine, d'un entrepôt, d'un bureau de vente, d'une épicerie, d'une banque, d'un hôtel, d'un cinéma, d'un cabinet médical, d'un musée ou d'un bureau de l'administration centrale. L'établissement est la plus petite unité statistique du Registre; il sert d'unité élémentaire pour la collecte de données aux fins du recensement des activités économiques et de quelques enquêtes économiques (par exemple l'enquête annuelle sur les articles manufacturés), et c'est l'unité de base à partir de laquelle seront constitués

les agrégats utilisés pour d'autres enquêtes économiques. C'est également l'unité élémentaire considérée dans les nomenclatures des branches d'activité.

14. **Unités déclarantes alternatives (ARU)** – Une ARU est une unité qui comprend un ou plusieurs établissements. Elle est créée pour les besoins du recensement économique parce que, dans certaines branches, il n'est pas conservé d'informations financières par établissement. Dans le secteur des industries extractives, des services publics, de l'assurance et du crédit ainsi que dans quelques branches de l'information, les établissements sont regroupés en fonction d'un code SCIAN à cinq ou six chiffres et les sociétés communiquent des informations financières détaillées correspondant à ces unités synthétiques tandis que les informations sur l'emploi et la masse salariale sont rassemblées sur un formulaire distinct pour chaque établissement. Dans les enquêtes économiques actuelles, on utilise souvent des unités analogues à l'ARU pour les industries de services. L'unité synthétique réduit le travail de communication des informations mais rend alors plus difficile la publication de données à un niveau infranational. Le nouveau Registre contient toutes les unités utilisées pour le recensement des activités économiques; celles utilisées dans les enquêtes en cours seront ajoutées à l'avenir.

15. **Entité EIN** – Une entité EIN (numéro d'identification d'employeur) est une entité juridique créée par l'IRS aux fins des déclarations fiscales. Chacune de ces entités est assortie d'un numéro d'identification qui lui est propre. Dans la pratique, ce numéro est très largement utilisé dans les fichiers administratifs (par exemple dans ceux des systèmes fédéraux/étatiques d'assurance chômage). Il est donc absolument indispensable qu'il figure dans le Registre afin qu'il soit possible d'établir une corrélation entre les fichiers administratifs et les unités des établissements ou entreprises auxquelles ils se rapportent. L'entité EIN est également utilisée comme unité de sondage/collecte dans certaines enquêtes (en particulier les enquêtes annuelles et mensuelles sur le commerce de détail, le commerce de gros, les transports et toute une gamme d'industries de services).

16. **Entreprise** – L'entreprise est une unité économique qui se compose d'un établissement ou comprend plusieurs établissements appartenant à un même propriétaire ou soumis à une même autorité. Dans le Registre, cette unité représente la société mère américaine, et toutes ses filiales américaines dont elle est propriétaire ou dont elle détient la majorité (plus de 50 %) du capital ainsi que toutes les entités EIN et les établissements affiliés à la société mère et à ses filiales.

17. Le Registre ne contient pas d'information sur les filiales étrangères ou les établissements qui leur sont associés.

18. Le tableau qui suit donne un bref aperçu du Registre.

Aperçu des entreprises figurant dans le Registre

	Nombre d'entreprises en activité	Nombre d'entités EIN en activité	Nombre d'établissements en activité	Nombre de salariés (mi-mars)
Nombre total d'entreprises	22 182 499	N/D	23 600 003	114 064 976
Nombre total d'employeurs	5 652 544	5 779 683	7 070 048	114 064 976
Entreprises à une seule unité	5 471 321	5 471 321	5 471 321	48 977 768
Entreprises à plusieurs unités	181 223	308 362	1 598 727	65 087 208
Entreprises sans salarié	16 529 955	N/D	16 529 955	0

Source: County Business Patterns – 2000.
Non-employer Statistics – 2000.

Relations entre les unités statistiques

19. La figure 1 reproduite à la fin de la présente communication représente schématiquement une entreprise à un seul établissement et une entreprise classique à structure complexe comprenant plusieurs établissements. Dans le premier cas, l'entreprise, l'entité EIN et l'établissement sont les mêmes. Dans le second, les relations entre les uns et les autres peuvent être extrêmement complexes. Le schéma serait encore plus compliqué si nous avions ajouté les unités déclarantes actuelles.

Tenue à jour du Registre

20. La figure 2 reproduite à la fin de la présente communication donne une vue d'ensemble des principales opérations effectuées pour la tenue à jour du Registre.

21. Comme on l'a vu plus haut, le Registre fait largement appel aux données administratives obtenues auprès de l'Internal Revenue Service qui traite chaque année près de 100 millions de dossiers. La Social Security Administration (SSA) fournit des informations sur toutes les nouvelles entreprises qui emploient du personnel rémunéré et dont elle indique le nom, l'adresse et le code SCIAN. Il arrive parfois que les dossiers de l'IRS ne contiennent pas d'informations ou d'informations complètes sur l'activité principale de l'entité EIN. Le Census Bureau communique au Bureau of Labor Statistics (BLS) tous les trimestres une liste d'entités EIN lorsque la classification est incomplète. Le BLS établit des corrélations entre ces entités EIN et les codes correspondants du Registre et communique les codes SCIAN utilisés pour le recensement afin qu'ils soient incorporés dans le Registre.

22. Les chiffres de la masse salariale communiqués à l'IRS sont généralement complets et très fiables, mais il arrive que le Census Bureau ne dispose pas de 12 à 15 % des relevés emploi/masse salariale pour le premier trimestre. Dans ce cas, il calcule l'emploi d'après les caractéristiques antérieures de la masse salariale. Lorsque l'entreprise compte plusieurs établissements, il regroupe par entité EIN les chiffres de l'emploi et de la masse salariale par établissement qui ont été indiqués dans le questionnaire de la COS annuelle et les confronte avec les mêmes informations qui apparaissent dans les déclarations à l'IRS pour chaque entité EIN. Cette vérification du degré d'exhaustivité lui permet de déceler plus facilement les changements éventuels dans l'organisation de l'entreprise et les problèmes qui en résultent concernant la communication des données.

III. MODIFICATIONS ET AMÉLIORATIONS APPORTÉES DANS LE NOUVEAU REGISTRE DES ACTIVITÉS INDUSTRIELLES ET COMMERCIALES

23. La Standard Statistical Establishment List (SSEL) était devenue opérationnelle en 1973. Sa remarquable longévité témoigne de la validité des concepts et méthodes qui ont présidé à son application. Toutefois, l'organisation prochaine du recensement économique de 2002 a fait apparaître que la SSEL commençait à dater et qu'il était nécessaire de la repenser de fond en comble.

24. Un grand nombre des systèmes auxiliaires de traitement de la SSEL avaient plus de 10 ans et leur maintenance devenait difficile. Une partie de l'ancien logiciel de Digital Equipment Computer (DEC) ne pouvait plus être prise en charge. La vétusté du logiciel et la complexité de sa conception restreignaient notablement les possibilités de modification et d'amélioration du Registre dont disposait le Census Bureau. Ainsi,

- Il n'y avait plus de place pour stocker de nouvelles informations, par exemple le code SCIAN et les données administratives supplémentaires que le Census Bureau recevait dorénavant de l'IRS;

- La SSEL permettait difficilement d'étayer les enquêtes actuelles;

- Le Census Bureau ne pouvait disposer de données que sur trois ans, ce qui constituait un frein pour ses analyses.

25. Le Census Bureau a mis au point plusieurs éléments qui amélioreront la fonctionnalité de son Registre centralisé des activités économiques et commerciales:

1. **Nouveau système de numérotation** − Mise au point d'une numérotation sérialisée des établissements et entreprises qui figurent dans le nouveau Registre.
   Ces nouveaux numéros ne comporteront pas systématiquement des informations sur le régime de propriété, comme dans le cas de la SSEL, le système précédent.
   Le nouveau système de numérotation permettra de mieux suivre les établissements et les entreprises au fil des ans.

2. **Module supplémentaire pour les unités déclarantes alternatives (ARU)** − Le cadre conceptuel du Registre a été actualisé pour qu'il soit tenu compte des pratiques et tendances actuelles en matière d'organisation des entreprises et un nouveau

module (ARU) a notamment été ajouté. Une ARU est un module de synthèse particulier destiné à recevoir les données des entreprises à plusieurs établissements de certaines branches d'activités qui travaillent en réseau, par exemple les services collectifs, le crédit et d'autres domaines dans lesquels les données financières ne sont pas ventilées par établissement. Les ARU faciliteront la collecte de données de recensement et d'enquête dans les branches d'activités travaillant en réseau tout en réduisant la charge pesant sur les répondants.

3. **Plus de données** − Grâce à ce nouveau Registre, le Census Bureau tiendra à jour un bien plus grand nombre d'éléments de données administratives, notamment les stocks en début et en fin d'exercice, les dépenses, les revenus des placements, les loyers bruts, toutes les composantes des relevés trimestriels des salaires, (y compris la rémunération totale ainsi que les rémunérations soumises à retenue pour Medicare et pour la Sécurité sociale), le revenu total, les personnes à qui s'adresser dans le cas des entreprises à un seul établissement, etc. La quantité de données administratives disponibles a augmenté de façon spectaculaire. Cette augmentation facilitera les contrôles et rapprochements effectués par les analystes.

4. **Données correspondant à un plus grand nombre d'années** − Dans le nouveau Registre, il sera possible de conserver les données pendant sept ans (contre trois seulement dans le cas de la SSEL). De la sorte, les analystes pourront suivre les données à partir du précédent recensement quinquennal des activités économiques.

5. **Données relatives aux entreprises qui emploient du personnel et aux entreprises sans salarié** − Le nouveau Registre contiendra des données concernant toutes les entreprises en activité (ce qui représente environ 24 millions de dossiers), qu'elles emploient ou non des salariés. La SSEL ne comportait que des informations concernant les employeurs. Le Census Bureau va, sur sa lancée, simplifier et accélérer le traitement des statistiques annuelles des entreprises sans salarié. Les mesures à prendre pour tenir compte de ces entreprises ont été intégrées dans les opérations de traitement du nouveau Registre, ce qui éliminera la nécessité d'une mise en concordance externe des énormes fichiers de données relatives aux entreprises sans salarié. Ces améliorations devraient réduire de plus de trois mois le temps de traitement des données relatives à ces entreprises.

6. **Données brutes et données corrigées** − Le Census Bureau gardera les données brutes et les données corrigées correspondant à plusieurs ensembles de données particulièrement importants, concernant notamment l'emploi, la masse salariale et les recettes. Il gardera aussi les données brutes, les «meilleures» données du moment après leur mise à jour et les données antérieures lorsque les données brutes ont changé. De la sorte, les analystes pourront suivre l'évolution des données communiquées par une entreprise et déterminer s'il faut envisager des changements comparables pendant le cycle de traitement en cours.

7. **Données d'enquête comparables** − Le nouveau Registre comprendra des données d'enquête complètes fournies par des sources économiques apparentées, par exemple le Recensement économique, l'Annual Survey of Manufactures (Enquête annuelle sur les produits manufacturés), la Company Organization Survey (Enquête sur

l'organisation des entreprises) et les County Business Patterns (Caractéristiques économiques au niveau du comté). Il sera ainsi plus facile de préserver les possibilités de comparaison de toutes les données économiques publiées par le Census Bureau. Le Directory Interactive Problem-Solving Environment permettra d'avoir plus facilement accès à ces données.

8. **Informations supplémentaires sur les branches d'activités** − Le nouveau Registre s'appuiera en tout premier lieu sur le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord. Il utilisera d'abord le code SCIAN de 1997, puis celui de 2002 à partir de 2004. Le Census Bureau a ajouté des champs de données pour cette révision et conservera à la fois l'ancien et le nouveau code SCIAN. Cette fonctionnalité est absolument indispensable car tous les programmes en cours ne seront pas adaptés au nouveau SCIAN tout à fait au même moment.

9. **Nouvelles structures de traitement du SCIAN** − Le Census Bureau va améliorer l'attribution et la tenue à jour du code SCIAN, en particulier pour les données administratives. Il utilisera, s'ils existent, les codes SCIAN attribués pour le recensement des activités économiques ou les enquêtes en cours. S'ils n'existent pas, il utilisera le code SCIAN attribué par les sources administratives. Le nouveau système de traitement du Registre a permis d'améliorer la méthode de sélection des «meilleurs» codes SCIAN lorsqu'il y a incompatibilité entre les codes attribués par les sources administratives. Ces sources sont au nombre de trois − le Bureau of Labor Statistics (BLS), la Social Security Administration (SSA) et l'Internal Revenue Service (IRS).

10. **Amélioration des informations concernant les personnes à contacter** − Il est absolument indispensable d'indiquer la personne à laquelle il est possible de s'adresser au moment de la remise des instruments de collecte de données aux recensés ou aux enquêtés. Le nouveau Registre comprendra également des informations concernant les nom et adresse, y compris la raison sociale et le nom commercial, de l'entreprise, l'adresse postale du fichier administratif et de la personne interrogée, le nom de la personne à laquelle il est possible de s'adresser dans l'entreprise, qu'elle comprenne une ou plusieurs unités et l'adresse matérielle figurant dans les informations provenant de ces trois sources (recensement, IRS et BLS). Il convient de noter, concernant ce dernier point, que la multiplicité des sources aide le Census Bureau à résoudre les problèmes de regroupement géographique (plusieurs entreprises à la même adresse, qui peut très bien être celle du comptable); au cours des recensements précédents, des ressources considérables ont été nécessaires pour résoudre ces problèmes.

11. **Édition et imputation plus rapides des données provenant de fichiers administratifs** − Le nouveau Registre a été notamment conçu pour que le Census Bureau puisse imputer des données administratives au moment d'afficher les données extraites des fichiers sources. Avec la SSEL, les imputations et éditions n'étaient effectuées qu'à la fin de l'année de traitement. Dorénavant le Registre fournira des données en continu et non plus par approximations successives, et il sera ainsi possible de constituer plus rapidement des populations cibles actualisées pour les enquêtes en cours.

12. **Éditions et imputation plus rapides des données relatives aux unités multiples** − Le Census Bureau procédera à un stade plus précoce à une édition et une imputation des données s'il manque des établissements à plusieurs unités ou des éléments de données. Dès que les données seront reçues, il imputera les données manquantes.

13. **Amélioration des mesures d'assurance qualité** − Le Census Bureau est en train de mettre au point des mesures d'assurance qualité qui feront apparaître à intervalles réguliers les caractéristiques des éléments de données les plus importants. Cet «instantané» du Registre mettra en relief les informations essentielles, notamment la distribution du nombre de codes SCIAN fournis par les diverses sources, les chiffres de l'emploi et de la masse salariale par catégorie (déclarés, imputés, corrigés) ainsi que d'autres mesures. Lorsque les caractéristiques de l'assurance qualité accusent des écarts par rapport à des périodes antérieures, le Census Bureau évaluera ces écarts car ils pourraient être dus à des erreurs de traitement.

14. **Utilisation accrue des fichiers administratifs** − Le Census Bureau va faire davantage appel aux données administratives pour alimenter ce nouveau Registre, afin de rationaliser le traitement des données et de réduire les coûts. À titre d'exemple, il a inclus des informations extrêmement importantes sur les liens à partir des données extraites du formulaire 851 «Affiliations Schedule» de l'IRS. Ce formulaire établit un lien entre les EIN de la société mère et les EIN de ses filiales. Il sera de la sorte plus facile de mettre en évidence la structure des nouvelles entreprises à plusieurs établissements. De plus, le Census Bureau va utiliser les données provenant d'un nouveau fichier de l'IRS qui donne des informations sur les fusions, acquisitions, cessions et autres restructurations des entités juridiques au cours des cinq dernières années.

15. **Maintien dans un tableau distinct des données provenant de fichiers administratifs** − Le Census Bureau conservera toutes les données administratives dans des tableaux distincts. Il est absolument indispensable de séparer les données provenant du chapitre 26 de l'IRS des données de recensement, conformément à une règle stipulée dans la publication 1075 de l'IRS sous le titre «Safeguards for Protecting Federal Tax Information (FTI)», selon laquelle les FTI ne doivent pas être mélangées à d'autres données chaque fois que cela est possible. En outre, le nouveau Registre comporte un tableau distinct pour certaines données démographiques (concernant la race et le sexe) nécessaires aux fins de l'enquête sur les propriétaires d'entreprise [Survey of Business Owners (SBO)]. Seul le personnel chargé d'analyser les données de l'enquête a accès à ce tableau qui a pour nom SSN_NUMIDENT.

26. Les changements indiqués plus haut devraient améliorer la qualité, la fonctionnalité et la productivité du nouveau Registre. Le tableau qui suit établit une comparaison entre l'environnement informatique de l'ancienne SSEL et celui du nouveau Registre.

Comparaison de la SSEL et du Registre des activités industrielles et commerciales

	SSEL	Registre
Plate-forme	Compaq 8420	Compaq GS320 (serveur de fichiers)/GS320 (serveur Web)
Système d'exploitation	Open VMS	Open VMS (serveur de fichiers)/Tru64 UNIX (serveur Web)
Redondance/Reprise sur défaillance	Cluster à 2 nodes	Cluster à 2 nodes (serveur de fichiers)/2 serveurs Web
Disque utilisé	40 GB (en miroir)	600 GB (RAID) − passera à 1T8t
Mémoire disponible	8 GB	24 GB (serveur de fichiers)/8 GB (serveur Web)
Nombre d'unités centrales	4 @ 625 MHz chacune	8 (serveur de fichiers)/2 (serveur Web) − 1 GHz chacune
Logiciel de la base de données	Rdb	Oracle 8i, Developer, Designer, Discover, PL/SQL, SQL Plus
Autre logiciel	SAS, Decforms, Cobol, ACMS	SAS, C, Cobol, Java, TOAD, HTML
Déploiement d'applications interactives	Terminal passif (utilisation de Decforms)	Web
Nombre maximal d'utilisateurs desservis	1 000 à 1 200	1 000 à 1 200

IV. ORIENTATIONS FUTURES

27. Alors même que le Census Bureau achevait la mise au point initiale du nouveau Registre, il commençait déjà à envisager des améliorations. Dans les deux ans à venir, il va consacrer des ressources non négligeables à l'intégration dans son nouveau Registre de ses enquêtes mensuelles, trimestrielles et annuelles, dont le nombre dépasse la centaine. Incontestablement, l'incorporation des enquêtes en cours va nécessiter de nouvelles fonctionnalités et de nouveaux instruments pour que le Registre soit à la fois plus accessible et plus utile pour l'ensemble des services du Census Bureau.

28. En 2002, le Congrès des États-Unis a adopté une législation autorisant la mise en commun des informations commerciales entre trois organismes de statistique: le Census Bureau, le Bureau of Economic Analysis, et le Bureau of Labor Statistics. Cette mise en commun ne peut servir qu'à des fins statistiques. Elle permet de multiples façons d'alléger le travail de communication des données aux trois organismes tout en améliorant la qualité et le contenu de ces données. En avril 2003, le Congrès n'avait toujours pas adopté les textes d'application qui permettraient un échange de données fiscales entre ces trois organismes. Le Census Bureau ne pourra communiquer aucune de ses données tant que le projet de loi de finance n'aura pas été adopté. Il faudra mettre au point de nouvelles fonctionnalités pour extraire plus facilement des données

du Registre et de séries de données apparentées et pour découvrir de nouvelles possibilités de tirer parti des informations détenues par le BEA et le BLS.

29. Actuellement, le Census Bureau utilise, pour son Registre et la plupart de ses enquêtes économiques, de gros ordinateurs sur DEC VMS ou DEC UNIX. Il est en train d'étudier le moyen de mettre en place un système réparti de réseaux d'ordinateurs fonctionnant dans un environnement Linux. Les travaux réalisés à ce jour sont encourageants et ce nouvel environnement devrait permettre de réduire les coûts, d'améliorer les performances et d'accroître la redondance.

Figure 1

Single Establishment Enterprise

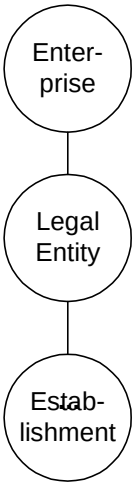

Complex Multiestablishment Enterprise

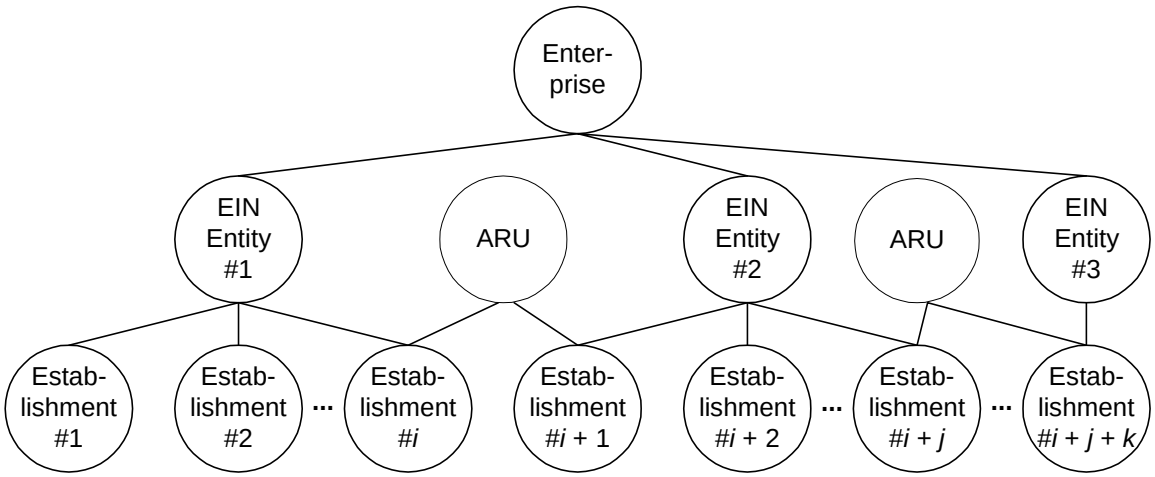

Figure 2

Business Register (BR) Maintenance Operations
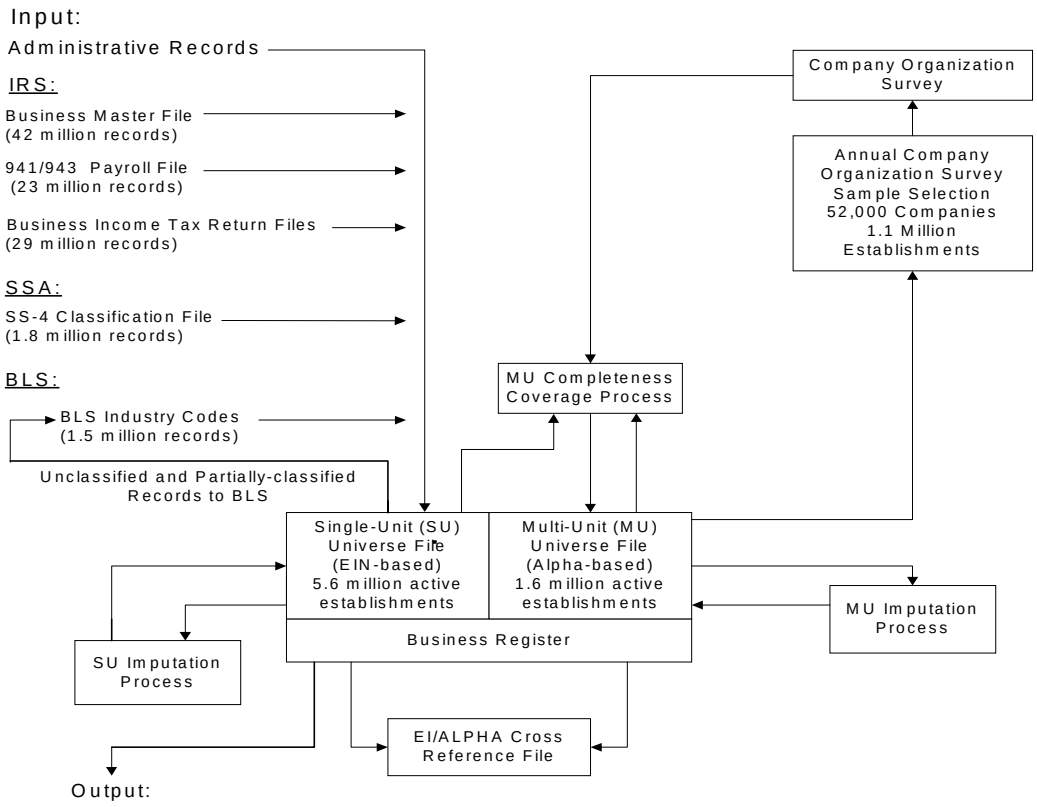
Economic Directorate, non-census year